

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**
Jeudi 17 août 2023 (PV-CX662)
11 h
Local 3813 pavillon de la Santé

Présences

Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeur Jean-Claude Bernatchez, vice-président aux communications et secrétaire (VPCOM)
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX662-17-08-2023-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mai (PV-CX661)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. Rapport des officières et des officiers
7. Tâche d'enseignement – Présidence du comité de négo
8. CASSI – Mise au point du dossier
9. Négo 2023
10. AGE - VACS
11. Proposition d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 24 août 2023
12. Signataires des effets bancaires
13. Affaires nouvelles
14. Gestion des ressources humaines – Huis clos
15. Date de la prochaine réunion : 7 septembre 2023
16. Clôture de la réunion

CX662-17-08-2023-01 Ouverture de la réunion

Le quorum étant constaté, le président souhaite la bienvenue aux collègues à cette réunion régulière du comité exécutif. Il s'informe si toutes et tous ont passé un bel été.

CX662-17-08-2023-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 662^e réunion du comité exécutif.

CX662-17-08-2023-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mai (PV-CX661)

PV-CX661-25-05-2023

Le président présente le procès-verbal de la 661^e réunion du comité exécutif tenue le 25 mai 2023.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 661^e réunion du comité exécutif tenue le 25 mai 2023.

CX662-17-08-2023-04 Affaires découlant

Le CAU rappelle que la Journée bilan et plan d'action prévue pour le 8 juin dernier n'a pu se tenir. Les membres du comité exécutif sont d'avis qu'il sera impossible de réunir l'ensemble de l'exécutif pour une journée entière avant la tenue de la réunion du conseil syndical du 14 septembre afin d'y faire adopter le plan d'action. Après discussions sur les éléments à inclure dans le plan d'action, le comité exécutif décide de prioriser la négociation de la convention collective pour l'année 2023-2024. Le CAU recueillera individuellement les plans d'action des officiers et officières et en fera une synthèse à présenter à la prochaine réunion du comité exécutif.

CX662-17-08-2023-05 Correspondance et information

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX662-17-08-2023-06 Rapport des officières et des officiers

Président

- Rencontre avec un professeur interpellé par sa direction de département concernant un comité de présélection dans le cadre d'un processus d'embauche truffé d'irrégularités (*c.f. PV-CX656-09-03-2023-06*). Le SRH a émis des recommandations qui seront appliquées par le département, mais quelques-unes sont contraires à la convention collective (art. 9.06).

VPRT et VPAS

- Une professeure veut déposer une plainte en lien avec la liberté académique à la suite d'une pression subit par sa direction de programme et de département pour apporter des modifications aux évaluations à ses étudiant.es (*c.f. PV-CX661-25-05-2023-07*).
- Un grief a été déposé en lien avec un professeur insatisfait du travail du STI, le manque d'efficacité de ce service nuit à son travail. Un suivi auprès du professeur sera fait prochainement pour confirmer s'il maintient le dépôt du grief.
- Une professeure a quitté, à la suite à une entente satisfaisante selon elle, sa fonction de direction départementale à la suite de pression qu'elle subissait pour quitter sa fonction (*c.f. PV-CX661-25-05-2023-07*).

Le VPAU se retire de la réunion pour le prochain point

- Une entente est sur le point d'être convenue avec l'administration pour une transaction de quittance (c.f. PV-CX-661-25-05-2023-07).
- Les professeur.es reliées au CASSI ont accepté une entente. Le dossier est réglé (c.f. PV-CX656-09-03-2023-06).
- Un grief sera déposé sur la procédure d'embauche d'une professeure clinicienne à demi-temps et suppléante à demi-temps ayant postulé pour occuper une fonction de direction de programme. Selon la convention collective, une professeure suppléante ne peut pas occuper un poste de direction pédagogique (c.f. PV-CX660-04-05-2023-07).

VPAU

- Démarches pour pourvoir les postes vacants au comité des affaires universitaires.
- Réflexions sur le plan d'action et demande auprès des membres de l'exécutif pour des suggestions d'enjeux à traiter.

VPSC

- Réunion du comité des services à la collectivité le 6 juin. Un plan d'action a été préparé par les membres. La prochaine réunion, le 29 août, vise notamment l'organisation du dîner de la rentrée le 28 septembre.
- Retour sur l'activité « 5 à 7 » du 14 juin visant à reconnaître les professeur.es s'étant démarqué.es durant l'année et l'engagement syndical. Cette activité a accueilli moins d'une vingtaine de professeur.es sur la trentaine ayant confirmé leur présence. La VPSC a fait parvenir à 10 professeur.es des cartes-cadeaux par courrier interne. L'activité a aussi permis de remercier les professeur.es Lyne Cloutier et Denis Leroux pour leur engagement au sein du comité exécutif, de même que Lyne Douville pour ces nombreuses années à titre de déléguée au conseil syndical.

VPCOM

- Apprentissage des dossiers et préparation d'animation des instances du Syndicat.

Trésorier

- Suivi du processus d'audit des états financiers du Syndicat et des placements.

CX662-17-08-2023-07 Tâche d'enseignement – Présidence du comité de négo

La VPRT demande l'appui du comité exécutif dans sa demande de convenir d'une entente avec l'administration pour lever l'obligation de donner un cours (CC art. 10.16.e) afin qu'elle puisse se consacrer à temps plein à la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Après discussion, les membres du comité exécutif appuient la demande de convenir d'une entente avec l'administration pour lever l'obligation de donner un cours en tâche normale d'enseignement.

CX662-17-08-2023-08 CASSI – Mise au point du dossier

La VPRT demande au président de faire le point sur son rôle au CASSI.

Alors que son mandat initial est terminé, le président indique avoir annoncé son intérêt pour poursuivre sa tâche au CASSI, jusqu'à l'entrée en fonction d'un.e remplaçant.e, jusqu'au 31 décembre au plus tard afin de ne pas mettre en péril ce qui a été accompli. Il en a informé la nouvelle direction du Département des sciences infirmières et l'administration de l'UQTR.

Le président se retire de la réunion pour la suite du point.

La VPRT indique que le Syndicat a contesté le processus d'embauche d'une direction au CASSI en raison du non-respect du processus d'ouverture de poste. Un grief pourra être déposé à ce sujet.

Après discussion, les membres du comité exécutif sont favorables à un projet de lettre d'entente permettant au professeur Gilles Bronchti de poursuivre pour un autre mandat la direction du CASSI, pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2023.

CX662-17-08-2023-09 Négo 2023

La VPRT fait le point sur les discussions et les avancées à la table de négociation.

La VPRT indique que l'employeur a demandé l'intervention d'un conciliateur, Me Richard Fortin. La VPRT a discuté avec celui-ci par téléphone et courriel. Une première rencontre officielle avec le comité de négo se tiendra le 21 août. Un calendrier de rencontres a été établi jusqu'en décembre. Pour ces rencontres, la VPRT remettra au conciliateur le cahier de demandes du Syndicat, ainsi qu'un argumentaire pour chacun des points actuellement en discussion et ceux n'ayant pas encore été discutés à la table de négociation.

La VPRT rappelle que l'employeur, dans le cadre des rencontres de négociation raisonnée effectuées à ce jour n'a fait que traiter de ses points. Celui-ci a une conception de rentabilité individuelle des cours et une vision de centralisation des pouvoirs.

La VPRT mentionne que les directions de centres et instituts ont demandé une rencontre avec le comité de négo du Syndicat concernant la répartition des dégagelements discutés à la table de négociation.

Les membres du comité de négo discutent avec leurs collègues de l'exécutif sur les enjeux à mettre de l'avant dans les discussions avec l'employeur via le conciliateur.

Concernant le sujet des stages, le statu quo sera maintenu, considérant que la gestion desdits stages relève des départements.

CX662-17-08-2023-10 AGE – VACS

Le président indique avoir rencontré des membres du comité exécutif de l'Association générale étudiante le 15 juin dernier en compagnie de la VPSC et du CAU. L'AGE désirait faire part de ses inquiétudes et interrogations sur l'amnistie que pourrait recevoir un.e professeur.e à la suite d'allégation avérée de violences à caractère sexuel après un an. Le président a indiqué que le ou la professeur.e ne doit pas rester impunie et qu'une inscription au dossier de ce ou cette

professeur.e devrait être permanente. Un processus d'accompagnement devrait être mis en place afin de s'assurer que de tels gestes ne se produisent ou ne se reproduisent jamais.

CX662-17-08-2023-11 Proposition d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 24 août 2023

Le VPCOM présente le projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 24 août 2023.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS357)
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Renouvellement de la convention collective – État de la négociation
6. Désignation – Membre au comité des distinctions honorifiques de l'UQTR
7. Tribune des délégués
8. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin (PV-CS356)
9. Information et dépôt de documents
 1. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif (PV-CX661)
10. Affaires nouvelles
11. Date de la prochaine réunion régulière : 14 septembre 2023
12. Clôture de la réunion

CX662-17-08-2023-12 Signataires des effets bancaires

Le CAU rappelle qu'une consultation électronique s'est déroulée le 14 juin 2023 pour apporter un changement de signataires aux effets bancaires du Syndicat. La résolution figure dans le présent procès-verbal pour confirmer la décision acceptée à l'unanimité par les membres du comité exécutif lors de la consultation électronique.

| | |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | les <i>Statuts</i> du Syndicat; |
| CONSIDÉRANT | les élections de membres du comité exécutif le 30 mars 2023; |
| CONSIDÉRANT | l'élection du vice-président aux communications et secrétaire le 1 ^{er} juin 2023; |
| CONSIDÉRANT | la nécessité de modifier les noms des membres du comité exécutif autorisés à signer les effets bancaires ; |

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de désigner les officiers suivants à titre de signataire, à compter du 14 juin 2023, des documents reliés à la trésorerie du Syndicat :

- Gilles Bronchti, président;
- Pier-Luc Lajoie, trésorier;
- Jean-Claude Bernatchez, vice-président aux communications et secrétaire.

Et de retirer l'autorisation de signataire à :

- Mireille Dubé, vice-présidente aux communications et secrétaire sortante, et actuelle vice-présidente aux affaires syndicales.

CX662-17-08-2023-13 Affaires nouvelles

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX662-17-08-2023-14 Gestion des ressources humaines – Huis clos

Constatant l'heure, le point est reporté à une réunion ultérieure.

CX662-17-08-2023-15 Date de la prochaine réunion

Le président rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 7 septembre 2023.

CX662-17-08-2023-16 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h18.

Gilles Bronchti
Président de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion